

**Conseil d'Administration
Séance du 12 Mars 2021
Délibération n°CA/2021-003**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020
DU PARC NATIONAL DE LA REUNION**

Le Conseil d'Administration du Parc national de La Réunion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de gestion DIR-2021-008 de l'ordonnateur pour la présentation du compte Financier de l'exercice 2020,

Vu les éléments du compte financier,

Après avoir entendu l'Agent Comptable,

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

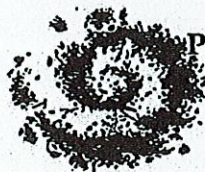
- 82,80 ETPT sous plafond et 16,33 ETPT hors plafond
- + 7 510 126,29 € d'autorisations d'engagement
- + 7 680 481,92 € de crédits de paiement
- + 7 728 462,19 € de réalisation de recettes
- + 47 980,27 € de solde budgétaire excédentaire

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments relatifs au compte financier 2020 suivants :

- - 250 164,33 € de variation de trésorerie
- - 486 014,76 € de résultat patrimonial
- - 300 327,45 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 343 158,04 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, le bilan, le compte de résultat et la balance sont annexés à la présente délibération.




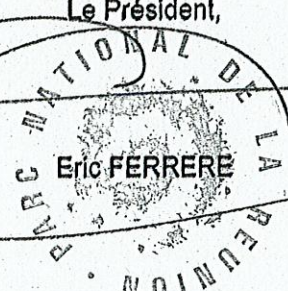
ARTICLE 3 :



Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comptable déficitaire à hauteur de - 486 014,76 € en report à nouveau débiteur (compte 119).

ARTICLE 4 :

Le Directeur de l'Établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 12 Mars 2021

Le Président,

Eric FERRERE


Le Directeur,

Jean-Philippe DELORME


Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	12 Mars 2021
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	12 Mars 2021
Date de transmission au MTES	23 Mars 2021
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	23 Mars 2021
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	26 Mars 2021
Date de publication au RAA	26 Mars 2021
Date d'affichage	
Date de retrait	

Conseil d'Administration du 12 mars 2021

Rapport n° DIR-2021-008

Objet : NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

Le Parc national de La Réunion est soumis au Décret 2012-1246 du 07 novembre 2012, relatif à la Gestion Budgétaire Comptabilité Publique (GBCP) ayant instauré une comptabilité budgétaire en plus de la comptabilité générale.

Le compte financier est l'occasion de présenter les résultats budgétaires, d'analyser les réalisations budgétaires et leurs incidences comptables.

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments du compte financier de l'exercice 2020 :

(I) Les éléments de contexte particuliers à l'année 2020

(II) Présentation de l'activité 2020

(III) Le compte financier 2020

I. Éléments de contexte de l'année 2020

Sur le plan de la **gouvernance du Parc National de la Réunion**, 2020 a été marquée par une prolongation du mandat des administrateurs jusqu'en juin qui a ensuite été prorogé jusqu'à la fin octobre en raison de la situation sanitaire. L'installation du nouveau CA s'est faite le 30 octobre 2020 dernier. Le Conseil scientifique a lui aussi été renouvelé, et une réflexion a été menée pour une refonte du CESC suite à la fin du mandat de ses membres.

2020 marque la **fin de la programmation européenne 2014-2020** et la **préparation de la programmation 2021-2027**. La création d'un poste à temps plein sur la recherche et le suivi des financements, localisé au niveau du secrétariat général a permis une montée en puissance notable sur la captation et la gestion des financements.

L'année est également celle de la **fin des financements Life + Pétrel et Forêts Sèche** et de la clôture administrative et financière de ces projets vis à vis de l'Europe.

Le Parc National a été impacté par la **crise sanitaire**. L'établissement a mis en place dès mars 2020 toutes les mesures préconisées par le gouvernement.

Durant la période de confinement, les agents ont été maintenus en travail à distance. Les locaux distants ont été fermés, seuls les locaux du siège étaient occupés quotidiennement par les personnels de Direction et du Secrétariat général ainsi que par les services informatique et logistique. Quelques missions de terrain et notamment de Police de l'Environnement ont également été organisées. Au final, grâce à un effort important en équipement qui avait été initié lors de crises précédentes (gilet jaunes, cyclones) les conditions de travail à distance et un management adaptés ont permis de maintenir à niveau l'activité de l'établissement, de conforter les démarches projet avec les partenaires et d'anticiper sur les prochaines programmations européennes en participant très activement à leur construction.

II. Présentation de l'activité 2020

Axe 1 : Conserver les espèces et habitats et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

▪ Lutte contre les EEE - végétales

Dès 2018 le Parc a financé et animé un dispositif partenarial pour rassembler les données et co-construire ; (i) un état zéro de la situation en matière de niveau de conservation des habitats et donc d'enjeux de conservation, (ii) d'identifier les fronts et les dynamiques d'invasion, et (iii) bâtir une stratégie partenariale et priorisée de lutte contre les EEE.

Le diagnostic a permis d'identifier à ce stade les éléments objectifs suivants ; 58 000 ha présentant des enjeux de préservation majeurs, 54 000 ha devant faire l'objet d'une intervention de lutte de restauration ou de gestion dont 5.000 ha sur lesquels intervenir en urgence.

Dans le mode d'organisation actuel et avec le niveau de moyen affecté, la grande majorité des actions sont menées sur le domaine départemento-domanial (DépDom), sur des fonds FEADER mobilisés par le Département et mis en œuvre par l'ONF. Ce modèle permet d'intervenir annuellement sur 600 ha. L'enjeu fixé par les partenaires est de se donner la capacité d'intervenir sur les 5.000 ha sur lesquels il faut intervenir en urgence en ; (i) accompagnant l'émergence de filières en « génie écologique », (ii) en fléchant des moyens dans les futures programmation européenne qui permettent d'être à la hauteur des enjeux.

Un travail spécifique sur un diagnostic des friches à enjeux a également été mené, il a permis de quantifier et spatialiser la problématique avant d'entrer dans une phase d'expérimentation de modèle de gestion sur ces espaces agricoles délaissés.

Une première approche intégrée et un plan de gestion global d'une portion de la RN3, route nationale traversant le cœur de Parc a été finalisée et la mise en œuvre opérationnelle initiée. Il s'agit de maintenir la caténalité sud nord des habitats dans ce corridor stratégique et mettre en valeur les aspects patrimoniaux liés aux grands paysagers.

▪ Lutte contre les EEE - animales

Le travail de lutte contre les EEE autour des 3 espèces qui posent aujourd'hui la majorité des problèmes en matière de conservation et de gestion des espaces naturels ; (i) les chats, (ii) les rats et (iii) les chiens.

Les deux premières espèces présentant un enjeu majeur pour la conservation de l'avifaune avec un impact également notable des rats concernant la restauration des habitats (consommation des graines nuisant à la dynamique de régénération). Les chiens représentant plus un impact en matière de gestion des espaces touristiques avec une dimension sécurité publique importante.

Pour les chats et concernant l'avifaune, un travail fouillé de connaissance des dynamiques, flux et identification des populations a été mené sur financement Life. Ce travail a permis de définir une stratégie à plusieurs niveaux : (i) dans les espaces naturels en proximité des habitats des espèces concernées (Tuit Tuit et Pétrel), (ii) dans les espaces intermédiaires ruraux qui alimentent les flux vers les milieux naturels et (iii) dans les milieux urbains.

▪ Conservation des espèces les plus menacées

Le Parc national de La Réunion porte le projet « ESPECE » (Etudes et Sauvegarde des Plantes En danger Critique d'Extinction) Visant à la conservation de la flore menacée. Ce projet est co-financé par l'Europe sur fonds FEDER ainsi que par l'Etat, le Conseil Départemental et la Région Réunion.

Regroupant des actions de conservation majoritairement in-situ mais aussi ex-situ, ce projet est mené avec les principaux acteurs locaux et en particulier le Conservatoire Botanique National de Mascarin, le Département et l'ONF. Ce projet va permettre de consolider de nombreuses populations d'espèces rares. L'objectif annoncé de restauration est de 6 ha et 15 sites seront replantés avec plus de 500 individus produits en pépinière.

En raison de la crise, le projet a dû être prolongé sur 2021 pour finaliser les plantations sur les saisons les plus propices.

L'Établissement porte également en tant que coordinateur bénéficiaire, le projet LIFE+ Forêt sèche en partenariat avec le Conservatoire du Littoral dans le but de poursuivre la restauration et la reconstitution de cet habitat menacé

et des espèces le composant. Pour les mêmes raisons que le projet précédent, le projet a été prolongé jusque fin 2020 pour permettre d'atteindre au mieux les objectifs fixés.

Concernant la faune menacée, les principales actions de l'Etablissement ont été réalisées dans le cadre de projets sur financements européens et en particulier LIFE+ :

- Le LIFE+ Pétrels s'est achevé en juillet 2020 et a conduit à des avancées majeures concernant la connaissance et la conservation des deux pétrels endémiques, le Pétrel de Barau et le Pétrel noir de Bourbon.
- Le projet LIFE+ Biodiv'OM piloté au niveau national par la LPO et dont il est un des deux co-bénéficiaires locaux en vue de la sauvegarde de l'Echenilleur de La Réunion.

Enfin, et sans attendre la fin des programmes en cours, l'Etablissement poursuit son engagement en finalisant le nouveau « Plan National d'Actions en faveur des pétrels endémiques de La Réunion Pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*) & Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*) 2020-2029 », mais surtout en engageant et pilotant de nouvelles actions de conservation :

- En faveur des pétrels avec la lutte contre les prédateurs grâce à de nouveaux financements issus des mesures conservatoires « Nouvelle Route du littoral »
- En faveur de la flore menacée, avec son soutien au Conservatoire Botanique National de Mascarin dans la préparation d'un nouveau programme FEDER

▪ Transition écologique, une nouvelle approche de la problématique de l'éclairage

Le Parc a organisé pendant 10 ans un événementiel appelé les Nuits Sans Lumière et qui visait à réduire l'éclairage sur la zone urbaine de l'île à l'un des moments de migration des pétrels. En 2019, des Ateliers Territoriaux sur la lumière ont été organisés en partenariat avec la Région Réunion, le Syndicat d'électricité de la Réunion, l'ADEME, EDF et la DEAL pour faire évoluer les choses sur une réflexion plus globale. Le bilan a permis de pointer beaucoup d'initiatives éparses.

Les suites se sont traduites par la mise en place d'un programme sur l'année entière appelé les Jours de la Nuit.

Initialement prévus en avril, les Jours de la Nuit ont été lancés en fin d'année. La diffusion des messages clés de sensibilisation est intimement liée à une communication structurée et innovante. Un film d'animation sur cette thématique a été diffusé fin 2020. La communication sur ce projet est prévue à plus grande échelle.

▪ Gestion des écosystèmes à enjeux comme vecteur d'une large mobilisation territoriale

En 2019, le Parc national a lancé une concertation territoriale pour la meilleure solidarité écologique, économique et sociale autour des deux anciennes réserves naturelles, intégrées au cœur de Parc : la Roche Écrite et Mare Longue.

Un état des lieux poussé a été mené en concertation avec tous les acteurs du territoire (gestionnaires, scientifiques, rencontre avec les acteurs socio-professionnels).

En parallèle, le Comité technique a construit une ambition partagée, en proposant une vision pour ce territoire et des cibles de conservation. Les acteurs ont également travaillé ensemble sur les menaces qui pèsent sur ces cibles.

Un travail spécifique est mené avec les acteurs socio-économiques. Il a permis d'une part de rappeler la richesse exceptionnelle de la forêt de Mare longue (et donc indirectement de sensibiliser les acteurs à sa protection) et d'autre part d'inclure les projets en cours ou à venir dans le plan d'action concerté.

▪ Mobilisation des outils Police administrative et judiciaire pour l'atteinte des objectifs de la Charte

En matière de Police judiciaire l'année a été forcément impactée par la période de confinement liée au COVID. Les activités ont toutefois été poursuivies

La lutte contre l'abandon de déchets s'est poursuivie également avec de nombreuses affaires notamment le long des routes traversant le cœur de Parc.

En terme de Police administrative, le travail de réflexion sur la réglementation applicable en cœur de Parc s'est poursuivi avec l'appui d'une juriste recrutée au Parc pour 2 ans sur cette mission. L'objectif est de rationaliser et de simplifier la réglementation applicable et mieux l'articuler avec le droit commun et surtout la réglementation du Code forestier portée par l'ONF.

Axe 2 : Contribuer à l'aménagement et au développement économique des Hauts

▪ Portes et chemins de découverte du Parc, la valorisation des patrimoines pour structurer un projet de territoire

Le programme « *Portes et chemins de découverte du parc national* » est inscrit dans la Charte du Parc national de La Réunion. L'objectif est de placer la richesse et la singularité du patrimoine naturel (biodiversité et paysage) et culturel du territoire au centre de son développement économique et du cadre de vie de ses habitants.

Dix portes de Parc font l'objet d'un projet. La dynamique est aujourd'hui bien enclenchée, mais une première évaluation du dispositif d'animation montre pourtant que ce dispositif doit évoluer pour gagner en efficacité et élargir les thématiques pour aborder de façon intégrée la question du développement des Hauts de la Réunion.

La programmation de la mesure FEADER qui soutient ce programme est prolongée jusqu'à fin décembre 2022, l'ensemble des fonds alloués à cette mesure a été engagé (environ 10M€) à ce jour, un complément de financement a été sollicité.

▪ Gestion du Bien Pitons Cirques et Remparts inscrit au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

L'année 2020 a permis d'organiser un séminaire d'échange entre les équipes de l'UICN France et Internationale, la DHUP, l'association des Biens français classés au Patrimoine mondial l'équipe du Parc et les partenaires impliqués dans les actions de gestion ; Département, ONF, EPCI, CAUE etc. Cette première étape organisée juste avant le confinement aurait dû se poursuivre par une deuxième séquence en fin d'année 2020 mais sera vraisemblablement reportée sur 2021.

La réflexion sur l'intégration des éléments de la Valeur Universelle exceptionnelle (VUE), s'est néanmoins continuée avec la finalisation de deux ouvrages de vulgarisation et d'outils d'analyse ciblant les maîtres d'ouvrage et les professionnels de l'aménagement.

Dans sa phase de test, le manuel a permis de relancer la phase de concours pour la reconstruction du gîte du Piton des Neiges en faisant très considérablement évoluer le programme technique de l'opération.

Le travail d'accompagnement des maîtres d'ouvrages continue également sur d'autres éléments d'infrastructure ; RN3 et RN5 avec la direction Régionale des routes, infrastructure d'accueil du Pas de Bellecombe et réflexion aménagement grands sites du Piton de la Fournaise et du Maïdo avec le Conseil Départemental.

De façon à continuer la réflexion et plus précisément sur le critère VII, « critère paysage » du classement, le Parc, en partenariat avec la DEAL, la Région, le Département et les EPCI du territoire a répondu à un appel à projet plan paysage pour lequel il a été retenu. Le service SADD a été renforcé en intégrant en son sein une chargée de mission spécifiquement dédiée à la question des paysages.

▪ Construction d'une démarche intégrée pour faire de Mafate un éco territoire

Le projet du schéma expérimental d'aménagement

L'objectif principal est de doter le territoire et ses habitants d'un projet et d'une ambition, cela conformément aux objectifs de la Charte signée en 2014 qui vise à faire du cœur habité de Mafate un éco-territoire.

En sus d'une réflexion sur l'aménagement, le schéma expérimental agrège, l'ensemble des autres initiatives et projets en cours sur ce territoire ; problématique de l'approvisionnement en eau, déchets et fluxes de marchandises, hélistations et hélisurface, aménagement des entrées de cœur, Projet Territorial Alimentaire (PAT), scolarité, révision du schéma d'aménagement forestier, projet ESPECE....

Les phases de diagnostics et d'analyses ont permis de caractériser l'ensemble des trajectoires, des freins et des dynamiques pour ces quatre îlets.

La phase 3 de l'étude s'achève, la démarche participative d'ateliers interactifs sur chacun des 4 îlets couplés à la mise en place du dispositif d'accompagnement des projets privés par le CAUE a montré son efficacité.

De manière concomitante et profitant de la dynamique de ce projet des initiatives connexes ont vu le jour dont notamment deux projets très attendus :

- Une étude sur les flux de marchandises à Mafate (notamment sur les déchets) et,
- Une étude pour l'élaboration d'un plan Alimentaire à Mafate.

Axe 3 : Connaissance, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

▪ Pédagogie, une stratégie pour démultiplier nos relais et atteindre de nouveaux publics

La nouvelle stratégie éducative du Parc national est désormais posée, elle a vocation à (i) démultiplier la capacité des réseaux à porter des démarches de sensibilisation en renfort de celles menées en régie par les équipes du Parc, (ii) soutenir et à valoriser les actions programmées au Projet d'établissement. Cette approche concilie la formation de nouveaux vecteurs (structures-relais), le ciblage de nouveaux publics, plus diversifiés et traditionnellement éloignés des actions de sensibilisation environnementales.

Les leviers d'actions mis en place en 2020 consistent à :

- Accompagner les premières **structures-relais** identifiées pour leurs prérequis, les publics qu'ils touchent ainsi que leur intérêt pour la démarche.
- Développer un dispositif innovant de **Projets éducatifs expérimentaux de territoire (PEET)**. Il s'agit d'un dispositif de coordination et d'animation territoriale favorisant la mise en réseau des acteurs autour d'une thématique spécifique, chacun agissant à son échelle et contribuant en fonction de ses objectifs.
- Renouveler le **partenariat avec l'Académie de La Réunion** proposant une stratégie commune ambitieuse en faveur de l'éducation à l'environnement. Mi-2020, une convention de partenariat a été signée avec le rectorat de La Réunion pour une mise en œuvre opérationnelle fin 2020-2021.

Axe 4 : Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement

▪ Communication, reprendre en main la diffusion de notre propre récit

En 2020, le Bien « Pitons, Cirques et Remparts » a fêté ses 10 ans d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour l'occasion et pour présenter le travail de gestion réalisé par l'établissement public, gestionnaire, une rando-pressé au Morne Langevin a été organisée. Elle a réuni 7 médias locaux et a bénéficié d'une couverture presse complète et précise.

Un rapprochement important a également été opéré avec les différents médias ; presse écrite, chaînes de télévision et radios. Ces approches ont permis la construction et la diffusion de reportages sur des sujets stratégiques pour le Parc ; braconnage, Espèces Exotique Envahissante etc.

Des campagnes de communication spécifiques ont également été produites sur la transition écologique, les actions de police du Parc notamment sur les déchets, la protection des espèces patrimoniales.

La communication interne de l'établissement a également été améliorée avec la production d'une news letter interne à destination ; de l'équipe, des administrateurs, du Conseil Scientifique et du Conseil Economique, Social et Culturel.

▪ Implantations des secteurs comme vecteurs de projets territorialisés

Projet territorialisé secteur Ouest (LENA) ;

Le projet d'implantation de l'antenne Ouest du Parc national sur Trois Bassins à LENA s'inscrit dans le cadre d'un PEET (Projet Educatif Expérimental de Territoire) qui permet de faire croiser une diversité d'acteurs autour du projet, dans le cadre de la dynamique territoriale existante autour du site choisi. Le projet consiste en une réhabilitation d'un bâtiment public, sur une propriété de l'EPCI TCO, qui sera baillée au Parc national, doublée de la création d'un arboretum sur 8000 m² d'espaces attenants. L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et le Maître d'Œuvre (groupement piloté par l'architecte) ont affiné les éléments du projet d'implantation.

Le projet de réhabilitation du bâtiment abouti à un APS en septembre 2020 et au stade APD en décembre 2020. Un permis de construire doit en découler dès début 2021, pour un début de travaux de réhabilitation du bâtiment et d'aménagement de ses abords vers juillet 2021.

Les travaux de réhabilitation de ce projet, estimés à 1,2 M€ aurait dû débuter courant 2020 mais les garanties de financement n'étaient pas acquises à ce stade ; elles seront réexaminées dans le cadre du plan de relance et du budget 2021

Projet territorialisé secteur Sud (CIRAD) ;

Ce projet territorialisé s'articule autour de l'intégration du Parc national au sein d'un pôle de recherche appliqué sur la problématique des espèces exotiques envahissantes et de la Restauration écologique.

L'implantation Sud du Parc national intégrera le campus CIRAD-Université de Saint-Pierre : Le « Pole3P » Plateforme de Protection des Plantes. La réhabilitation bioclimatique de l'ancienne maison de la forêt accueillera à terme l'équipe territoriale sud du Parc (15 agents). Le partenariat est formalisé par une convention cadre et convention d'accueil signées en 2020 entre le CIRAD et le Parc national. Le CIRAD offre l'opportunité d'accueillir l'antenne du secteur Sud sur son site dans un bâtiment nécessitant un réaménagement.

Le projet d'aménagement global, est évalué à 400.000€ sur 2 ans. Le financement du projet et sa poursuite seront réexaminés dans le cadre du plan de relance et du budget 2021

Projet territorialisé secteur Nord (Providence)

Le projet d'implantation du secteur Nord qui avait vocation à intégrer physiquement l'établissement avec les services déconcentrés de l'état de la DAAF et la DEAL, subira un nouveau retard en raison de problématiques liées à l'appel d'offre, la recherche de nouvelles économies sur le projet et l'impact de la crise sanitaire. Le Parc National contribue à hauteur de 550.000€ dans ce projet pour lequel il reste à ce jour un solde de 110.000€ qui sera versé à l'issue des travaux.

Projet de création d'un « espace naturel urbain » et d'un pôle de partenaires autour de la maison du Parc de la Plaine des Palmiste

En partenariat avec ; la commune de la Plaine des Palmistes, la Communauté de Communes de l'Est, le Conseil départemental, le projet consistera à créer une polarité autour d'un espace naturel dédié aux espèces endémiques de cette étage écologique, en le reliant par un cheminement doux au centre bourg de la Plaine.

III. Le compte financier 2020

La crise sanitaire a causé des répercussions assez importantes sur l'activité et l'avancée de certains projets. De part toutes les incertitudes et les contraintes occasionnées, elle a rendu compliqué l'exécution du budget 2020 aussi bien dans sa prévision que dans son point d'atterrissage. Même si l'objectif du budget rectificatif a été de prendre en compte certains impacts connus en resserrant au plus juste les budgets concernés, il n'en reste pas moins que les taux de réalisation n'ont pas pu être optimisés comme cela aurait été souhaité.

▪ Rappel des ajustements des prévisions budgétaires au Budget Rectificatif n°1 2020

Le budget initial 2020 prévoyait un niveau de dépenses de 8.110.480€ en CP pour un volume de recettes évalué à 7.312.373€ générant un solde déficitaire de 798.107€.

Plusieurs ajustements avaient été pris en compte lors du Budget Rectificatif n°1 adopté le 30 octobre par le nouveau CA afin de tenir compte des aléas conjoncturels liés à la crise et de l'évolution des projets en cours :

- une progression des dépenses de personnel de 240.700€ en raison de nouveaux projets lancés en 2020 sur financements extérieurs
- un recul des dépenses de fonctionnement de 166.600€ du fait de retard dans la mise en œuvre des projets liés notamment à la crise sanitaire

- un retrait des dépenses d'intervention de 80.000€ du fait d'une moindre sollicitation du Parc lié au ralentissement de l'activité et des projets menés par les partenaires. Les AE d'intervention ont parallèlement été diminués de -35.000€
- Les nouveaux projets lancés courant 2020 (Mesure compensatoire NRL – Pétrels, gestion et valorisation des friches, étude flux de marchandises à Mafate, projets éducatifs expérimentaux de territoires...) ont pu faire l'objet de demandes d'avances pour un montant global de 127.000€ en recettes.
- Les nouveaux projets et l'ouverture de nouveaux CP ont nécessité au global un réajustement à la hausse des autorisations d'engagement de +152.000€
- Les dépenses d'investissements avaient été maintenues au même niveau qu'au BI 2020.

Ces ajustements budgétaires faisaient ressortir le BR1 2020 avec une amélioration sensible du solde budgétaire déficitaire (532.684€ au lieu de 798.107€) grâce à une légère diminution au global des dépenses (-5.900€) et une amélioration des recettes attendues (+259.000€ dont 195.000€ concernant le financement extérieur des projets).

A. Les recettes budgétaires 2020

▪ Avertissement : le retraitement des recettes budgétaires

Afin de pouvoir restituer une image fidèle et sincère de l'exécution du budget 2020, plusieurs recettes doivent être retraitées. En effet, près de 300.000€ de recettes perçues ont été mises à tort en recettes globalisées alors que celles-ci concernaient des projets précis et devaient donc être placées en recettes fléchées. Ce retraitement permet également d'obtenir une restitution plus exacte du tableau 9 des opérations pluriannuelles fléchées.

Les retraitements sont retracés dans le tableau ci-après et servent de base à l'ensemble des tableaux de la maquette budgétaire. Il est précisé que la colonne des recettes avant retraitement est conforme en tous points au document ABE de l'Agence Comptable.

RECETTES	COFI 2020 avant retraitement	COFI 2020 après retraitement
Recettes globalisées	7 272 881,82	6 972 373,36
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	6 810 101,00	6 810 101,00
Autres financements publics	288 971,78	8 463,32
Recettes propres	173 809,04	153 809,04
Recettes fléchées*	455 580,37	756 088,83
Financements de l'Etat fléchés	15 000,00	173 753,47
Autres financements publics fléchés	341 690,87	463 445,86
Recettes propres fléchées	98 889,50	118 889,50
TOTAL DES RECETTES (C)	7 728 462,19	7 728 462,19

▪ L'exécution des recettes budgétaires 2020

RECETTES *	CF 2019	Dernier BR 2020	Variation BR/CF	Compte financier 2020
Recettes globalisées	7 203 752,50	6 835 101,00	137 272,36	6 972 373,36
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	6 745 751,00	6 810 101,00		6 810 101,00
Autres financements publics	444 936,26	5 000,00	3 463,32	8 463,32
Recettes propres	13 065,24	20 000,00	133 809,04	153 809,04
Recettes fléchées*	1 083 937,57	736 794,39	19 294,44	756 088,83
Financements de l'Etat fléchés	1 051 290,56	111 530,11	101 418,94	212 949,05
Autres financements publics fléchés	28 303,01	391 986,28	32 264,00	424 250,28
Recettes propres fléchées	4 344,00	233 278,00	- 114 388,50	118 889,50
TOTAL DES RECETTES (C)	8 287 690,07	7 571 895,39	156 566,80	7 728 462,19

(*) recettes retraitées

Les **recettes fléchées** sur projet avaient été revues à la hausse de plus de 195.000€ par rapport au budget initial 2020. Fin 2019, un agent a été recruté sur des missions d'ingénierie financière pour la recherche de financement sur les nouveaux projets et le suivi de l'exécution des actions pour avoir un encaissement des recettes au plus juste et au plus proche des dépenses. L'objectif est de réduire autant que possible les avances de trésorerie pour les projets. Grâce à cette nouvelle organisation, l'encaissement des recettes a encore pu être amélioré au COFI 2020

Les encaissements de recettes au compte financier 2020 (7.728.462€) sont en effet de 156.000€ supérieurs aux recettes attendues au moment du BR 2020 (7.571.895€). Le taux de réalisation global en matière de recettes est par conséquent de 102,1% par rapport au BR 2020.

RECETTES *	Dernier BR 2020	Variation BR/CF	Compte financier 2020	Taux de réalisation
Recettes globalisées	6 835 101,00	137 272,36	6 972 373,36	102,0%
Recettes fléchées*	736 794,39	19 294,44	756 088,83	102,6%
TOTAL DES RECETTES (C)	7 571 895,39	156 566,80	7 728 462,19	102,1%

(*) recettes retraitées

Cet écart s'explique principalement par des versements plus rapides que prévus par les partenaires des Life + Forêts Sèches et Pétrels auxquels s'ajoutent des recettes complémentaires sur 2 projets, le versement du solde dans le cadre du 1% artistique et des recettes propres liées à des ventes de véhicules

P06-05 - LIFE Pétrels – DEPARTEMENT (satisfaction, paiement + rapide)	+50.000 €
P04-04 - Life Forêt Sèche DEAL et Region	+122.500 €
P24-03 - 1% Artistique – DAC	+32.000 €
P12-06 - Plan paysage – DEAL	+15.000 €
P06-03 - PNA Espèces animales menacées	+31.800 €
Recettes propres (ventes)	+ 35.000 €

On notera que les recettes suivantes n'ont pas pu être perçues sur l'exercice 2021, contrairement aux prévisions :

P02-05 - Actions relatives aux Pétrels / Mesures compensatoires NRL – REGION	- 56.000 €
P13-02 - Schéma expérimental d'aménagement des îlets de Mafate – FEADER	- 80.000 €

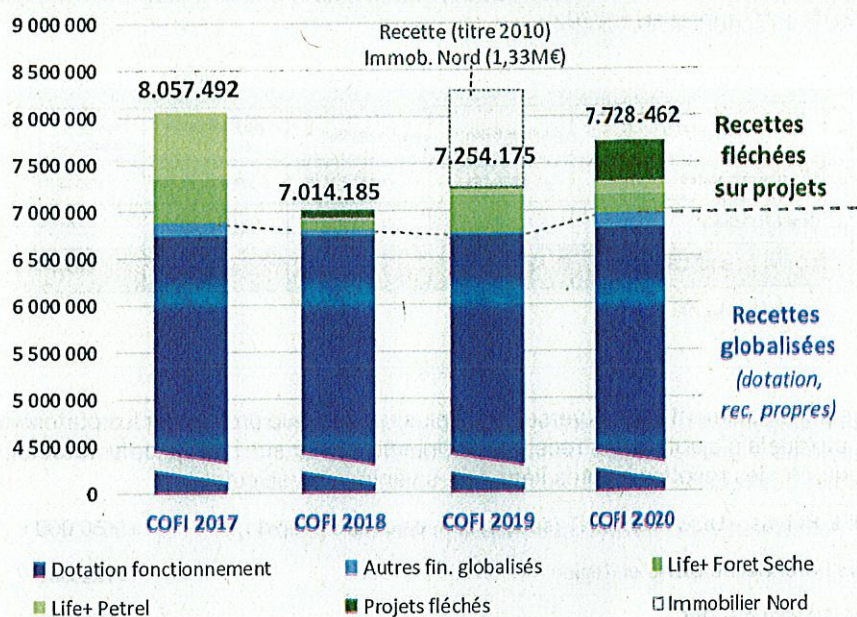
Concernant les **recettes globalisées**, il est rappelé que la dotation de l'établissement avait été révisée à la hausse de +64.350€ par rapport au BI pour la porter à 6.810.101€. En effet, cette augmentation était liée à :

- Une revalorisation de +70.900€ pour tenir compte du coût des mesures générales et catégorielles liées à la requalification des ATE en TE sur la période 2020-2024.
- Une contribution de -12.550€ dans la création d'un poste en inter-parcs, voué à l'animation du réseau et au suivi des projets inter-parcs, positionné au Parc National des Calanques.

Même si la dotation globale du ministère représente 88% des recettes de l'établissement au COFI 2020, plus de 900.000€ de recettes complémentaires, principalement constituées de recettes fléchées sur les projets, sont venues alimenter le budget et permettre ainsi au Parc National de mettre en œuvre son projet d'établissement.

L'évolution et la répartition des recettes sur la période 2017-2020 est retracée dans le graphique suivant. L'année 2017 avait été particulièrement marquée par les avances perçues pour les 2 projets LIFE+ lancés l'année précédente. Au-delà des recettes liées aux fins de projet LIFE+ en 2020 (323.000€), le PNRUN a perçu 432.000€ de fonds pour la mise en œuvre des actions qu'il mène dans son projet d'établissement.

Evolution des recettes



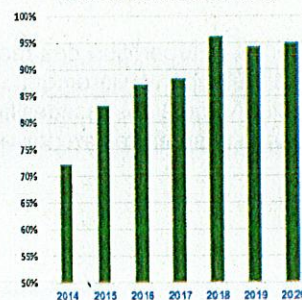
B. Les dépenses budgétaires 2020

DEPENSES	AE				CP			
	CF 2019	Dernier BR 2020	Variation BR/CF	CF 2020	CF 2019	Dernier BR 2020	Variation BR/CF	CF 2020
Personnel	5 879 297,75	6 059 080,00	- 18 033,74	6 041 046,26	5 882 130,02	6 059 080,00	- 18 033,74	6 041 046,26
Fonctionnement	1 428 565,82	1 640 000,00	- 302 316,97	1 337 683,03	1 486 361,61	1 760 000,00	- 280 762,14	1 479 237,86
Intervention	211 200,43	106 000,00	- 54 487,00	51 513,00	403 187,70	100 000,00	- 14 133,51	85 866,49
Investissement	104 390,71	140 000,00	- 60 116,00	79 884,00	71 683,68	185 500,00	- 111 168,69	74 331,31
TOTAL DES DEPENSES	7 623 454,71	7 945 080,00	- 434 953,71	7 510 126,29	7 843 363,01	8 104 580,00	- 424 098,08	7 680 481,92

En termes de dépenses budgétaires, le taux de réalisation des crédits de paiement est de 94,8% pour l'exercice 2020. Ce taux est sensiblement meilleur que celui de 2019 (94%) et cela dans des conditions de réalisation du budget difficiles en lien avec la crise sanitaire.

DEPENSES	AE			CP		
	Dernier BR 2020	CF 2020	Taux de réalisation	Dernier BR 2020	CF 2020	Taux de réalisation
Personnel	6 059 080,00	6 041 046,26	99,7%	6 059 080,00	6 041 046,26	99,7%
Fonctionnement	1 640 000,00	1 337 683,03	81,6%	1 760 000,00	1 479 237,86	84,0%
Intervention	106 000,00	51 513,00	48,6%	100 000,00	85 866,49	85,9%
Investissement	140 000,00	79 884,00	57,1%	185 500,00	74 331,31	40,1%
TOTAL DES DEPENSES	7 945 080,00	7 510 126,29	94,5%	8 104 580,00	7 680 481,92	94,8%

Taux de réalisation dépenses, (CP)



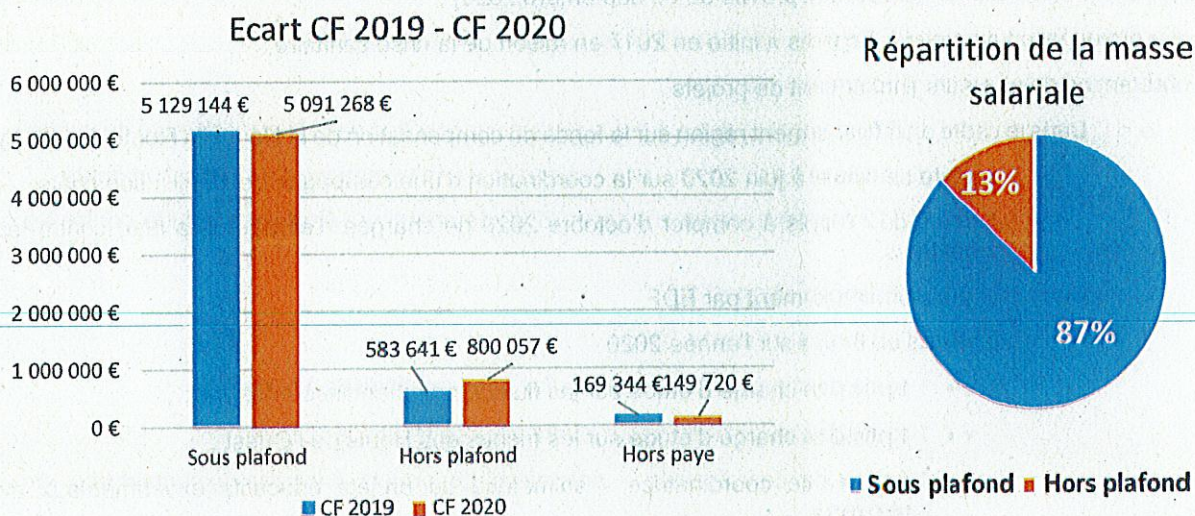
Néanmoins, il convient de nuancer ce taux étant donné que la masse salariale représente à elle seule 78,6% des dépenses. Concernant les **dépenses de personnel**, le taux de réalisation final est de 99,7% soit un écart de 18.000€ par rapport à la prévision de 6.041.000€.

En ce qui concerne les autres dépenses, le taux de réalisation s'écarte sensiblement des prévisions en raison des aléas conjoncturels tout au long de l'année.

1. Effectifs et masse salariale 2020 :

Sur le plan des ressources humaines, la consommation globale des emplois par l'établissement est conforme aux autorisations votées. Elle est de 99,13 ETPT au 31 décembre 2020 (contre 95,39 ETPT en 2019).

Les dépenses de personnel se chiffrent au total à 6 041 046,26€ en 2020, soit une progression de 158 916,24€ par rapport à 2019. Elles se répartissent par catégorie de la manière suivante :



▪ Emplois sous plafond

Le plafond d'autorisation d'emploi sous plafond a été acté sur la base 80,5 Équivalent Temps Plein (ETP) et à 82,8 Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT).

En exécution, le Parc national de La Réunion a consommé ses allocations en ressources humaines en réalisant un atterrissage conforme aux dotations ministérielles, soit une consommation de 80,5 ETP et de 82,80 ETPT.

Les dépenses de personnel des emplois sous plafond représentent 87% de la masse salariale.

Avec un plafond d'emploi identique par rapport à 2019, la masse salariale diminue de 57 499,70€ par rapport à 2019 pour un total de 5 240 989,11€.

Cette diminution trouve son explication principalement par :

- L'absence de versement d'indemnité de départ volontaire en 2020 contrairement à 2019 (34.000€) ;
- Le recrutement de personnel en remplacement d'agent ayant quitté l'établissement avec un niveau de rémunération plus faible.

En dehors de ces deux éléments, les dépenses liées aux emplois sous plafond évoluent de façon maîtrisée en 2020.

▪ Emplois hors plafond

Pour ce qui est des emplois hors plafond correspondant aux emplois rémunérés sur projets, aux postes d'apprentis et aux contrats aidés, la consommation est de 11 ETP et 16,33 ETPT, c'est-à-dire conforme et dans la limite du plafond autorisé à l'issue du budget rectificatif n°1 (11 ETP et 16,39 ETPT)

En ce qui concerne les emplois hors plafond, leur nombre a connu une forte progression en 2020 en termes d'ETPT passant de 12,57 ETPT en 2019 à 16,33 en 2020.

En conséquence la masse salariale évolue de 216 415€ en 2020 par rapport à 2019 pour atteindre 800 057€, ce qui représente 13% des dépenses globales de personnel.

L'année 2020 a été marquée par :

- La fin du projet LIFE+ Pétrels prévue à l'issue des 5 ans de conventionnement avec l'Union Européenne ;
- La fin du projet FEDER Divines initié en 2019 ;
- La prolongation du projet LIFE+ Forêt Sèche en raison de la crise sanitaire avec une date de fin reportée au 31 décembre 2020 (fin initialement prévue au 30 septembre 2020) ;
- La prolongation du projet « Espèces » initié en 2017 en raison de la crise sanitaire ;
- l'obtention de plusieurs financements de projets :
 - Dans le cadre d'un financement région sur le fonds de compensation de la Nouvelle Route du Littoral
 - 1 poste de janvier à juin 2020 sur la coordination d'une campagne de stérilisation chats
 - 1 poste de 12 mois à compter d'octobre 2020 de chargée d'étude sur la lutte contre les prédateurs
 - Dans le cadre d'un financement par EDF
 - 3 postes de 8 mois sur l'année 2020 :
 - 1 poste de chargé d'étude sur les flux de marchandises à Mafate ;
 - 1 poste de chargé d'étude sur les friches des Hauts de l'Ouest ;
 - 1 poste de coordinatrice - animatrice de projets éducatifs expérimentaux de territoires

A noter qu'afin d'intégrer ces nouveaux financements, un budget rectificatif avait été élaboré pour abonder la masse salariale des emplois hors plafond de 205.000€.

Les ETP hors plafond concernent 10 contractuels en CDD et 1 fonctionnaire en détachement sur contrat.

Les dépenses de personnel hors plafond sont maîtrisées dans le strict respect des sommes allouées dans les différents conventionnements.

▪ Evolution du cout moyen des emplois

Les coûts moyens globaux, mais aussi par catégorie d'emploi, présente une certaine stabilité entre les exercices 2019 et 2020. En effet, le coût global moyen d'un emploi en 2020 est en recul de -0,77% par rapport à 2019 pour passer de 59.888€ à 59.430€. On notera une proportion un peu plus élevée d'emplois de contractuels dans les effectifs.

Catégorie d'emploi	2019			2020			Evolution 2020-2019
	Brut + charges annuels	ETPT annuel	Coût annuel moyen	Brut + charges annuels	ETPT annuel	Coût annuel moyen	
Fonctionnaire	3 098 154,74 €	40,68	76 159,16 €	2 973 863,00€	39,08	76 096,80 €	-0,08%
Contractuel sous plafond	2 030 989,73 €	42,14	48 196,24 €	2 187 263,79€	44,72	48 910,19 €	1,48%
Contractuel hors plafond	583 641,21 €	12,57	46 431,28 €	730 198,71€	15,33	47 632,01 €	2,59%
Total	5 712 785,68 €	95,39	59 888,73 €	5 891 325,50€	99,13	59 430,30 €	-0,77%

2. Exécution des dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement

▪ Les dépenses de fonctionnement

Pour les **dépenses de fonctionnement**, le taux de réalisation est de 84% soit une sous-consommation de - 286.000€. Si les dépenses de fonctionnement général sont assez proches des prévisions au BR, on relève les principales sous consommations sur les projets :

<i>Secteur Ouest : Implantation au LENA 3 Bassins (études et plan de relance)</i>	-57.000€
<i>P18 Développement de relais de sensibilisation et outils pédagogiques</i>	-40.000€
<i>P13 Mafate éco-territoire</i>	-44.000€
<i>P06-06 Actions de conservation des Pétrels</i>	-17.000€
<i>P04-04 LIFE+ Forêt Sèche</i>	-85.000€
<i>P01 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales</i>	-43.000€

▪ Les dépenses d'investissement

Pour les **dépenses d'investissement**, le taux de réalisation se limite à seulement 40,7% soit une sous-consommation de -111.000€. Cette sous consommation s'explique essentiellement par le projet de renouvellement des infrastructures informatiques (-85.000€). Sur ce projet de 85.000€, un marché a été notifié au dernier trimestre 2020 pour 57.000€ avec un début mise en œuvre dès 2021. Par ailleurs 26.000€ étaient destinés au lancement des projets immobiliers pour les Secteur Sud (Polé 3P – CIRAD) et le secteur ouest (Maison LENA – 3 bassins). Ces projets ont été temporisés en 2020 du fait de la recherche de financement ainsi que l'inscription de ces projets au plan de relance.

En revanche, les dépenses d'investissement 2020 ont été consacrées à la mise en œuvre du projet 1% artistique pour 52.250€ (reste 16.350€ en 2021), à l'équipement pour les ateliers de valorisation du patrimoine 9.000€ et aux équipements informatiques (PC) 10.000€

▪ Les dépenses d'intervention

Pour les **dépenses d'intervention**, le taux de réalisation est voisin de 86% soit une sous-consommation de - 14.200€. Il est rappelé qu'en raison de la conjoncture et de la difficulté à mener à bien les projets en partenariat, les CP d'intervention avaient été réduits de 80.000€ au BR2020. L'écart de réalisation de 94.000€ par rapport au BI2020 concerne notamment les projets suivants :

<i>P18 - Réseau opérationnel de relais de sensibilisation sur le territoire et Actions éducatives territoriales</i>	-25.000€
<i>P13 – Mafate : stratégie d'écotourisme et schéma expérimental :</i>	-29.000€
<i>P05-04 Conservation des espèces végétales rares et menacées</i>	-20.000€
<i>P04 – Espace à enjeux, Ingénierie et restauration d'espaces naturels</i>	-10.000€
<i>P01 – Lutte EEE, Dispositifs de biosécurité sur les « espaces, site et itinéraires » en zone prioritaire de conservation</i>	-10.000€

C. Equilibre général du compte financier 2020

	AE				CP			
	CF 2019	Dernier BR 2020	Variation BR/CF	CF 2020	CF 2019	Dernier BR 2020	Variation BR/CF	CF 2020
TOTAL DES DEPENSES (D)	7 623 454,71	7 945 080,00	- 434 953,71	7 510 126,29	7 843 363,01	8 104 580,00	- 424 098,08	7 680 481,92
TOTAL DES RECETTES (R)					8 287 690,07	7 571 895,39	+ 156 566,80	7 728 462,19
Solde budgétaire (R-D)					444 327,06	- 532 684,61	+ 580 664,88	47 980,27

L'équilibre global du compte financier 2020 s'appuie sur :

- Une sous réalisation de 280.000€ sur la mise en œuvre des projets en fonctionnement par rapport au BR2020 dont 85.000€ sont liés au report de la fin de projet LIFE+ Forêt Sèche en décembre 2020.
- Une moindre consommation des crédits en investissement à hauteur de 111.000€ du fait d'une notification tardive du marché pour le renouvellement des infrastructures informatiques et une temporisation des projets immobiliers secteur Sud et Ouest dans l'attente de leur éligibilité au plan de relance.
- Un écart de -14.000€ sur les dépenses d'intervention qui avaient été réajustées à la baisse lors du BR2020
- Une consommation de la masse salariale quasi conforme aux prévisions budgétaires

Face à cette moindre consommation des crédits de -424.000€, parallèlement, les recettes ont été de 156.000€ supérieurs aux prévisions du fait d'un encaissement plus précoce d'une partie des financements sur les LIFE+ Pétrels et Forêts Sèches.

Pour ces raisons, au global l'équilibre du budget 2020 se solde avec un léger excédent de 47.980€ alors que le BR2020 prévoyait un solde déficitaire de -532.684€

Pour mémoire, le solde budgétaire au COFI 2019 était excédentaire de 444.327€. Il convient de rappeler que ce solde résultait d'une régularisation d'un titre de recettes de plus de 1.000.000€ datant de 2010 pour l'opération immobilière du siège du PNRUN, venant ainsi « gonfler artificiellement » le résultat de 2019.

D. Eléments comptables de la situation patrimoniale

▪ L'évolution de la trésorerie

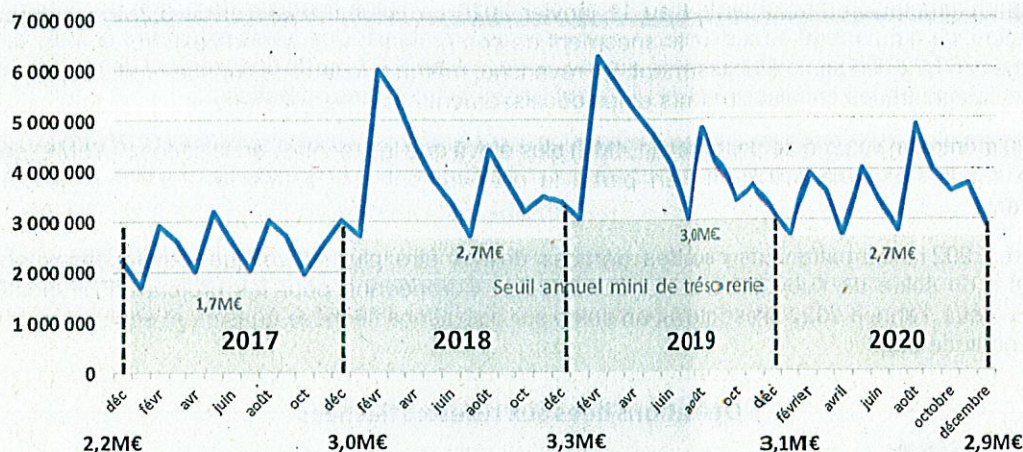
La trésorerie initiale de l'établissement était de 3.134.153€ au 1er janvier 2020.

Tout au long de l'année, le solde mensuel de trésorerie a oscillé entre 2.680.000€ à son niveau le plus faible avec des pics à près de 4.870.000€ au moment du versement de la dotation de fonctionnement du Ministère.

Le niveau mensuel de la trésorerie est resté à un niveau acceptable tout au long de l'année.

Un volume de -298.144€ de décalage de trésorerie liés à des opérations de trésorerie non budgétaires est à prendre en compte. En effet dans le cadre de la qualité des comptes, de nombreuses opérations d'apurement des comptes d'attentes de trésorerie ont été réalisées en 2020, notamment par l'émission de titres de recettes qui avaient déjà été encaissées auparavant.

Au regard du solde budgétaire excédentaire déterminé précédemment (+47.980€), et des opérations de trésorerie (-298.144€), le compte financier 2020 se solde par un prélèvement sur la trésorerie de 250.164,33€ qui amène le niveau final de trésorerie à 2.883.989,50€



▪ La situation patrimoniale

Le compte de résultat 2020 affiche un montant de charge de 8.094.833€ pour un volume de produits de 7.608.808€. Ces charges et produits intègrent, au-delà de l'activité habituelle, des montants relatifs aux biens immobiliers (dotations aux amortissements, reprises de dotation...)

Le résultat comptable de l'activité 2020 apparaît en déficit de 486.014,76€

Au regard du résultat comptable, la prise en compte des dotations aux amortissements, des produits de cession et des reprises de dotation, l'exercice se solde par une insuffisance d'autofinancement de -300.327,45€.

Le résultat de l'activité 2020 n'a donc pas permis d'autofinancer les 76.731€ d'investissement

Résultat net comptable	- 485 015
+ dotations s/ amortissement exploit.	429 641
+ valeur nette des éléments d'actifs cédés	0
- produit des cessions d'éléments d'actifs	33 901
- reprises s/ provisions	0
- quote-part des subventions virées au résultat	210 053
Insuffisance d'autofinancement	- 300 327

Il en résulte au final une diminution du fonds de roulement de 343.158€ qui porte son niveau final à 4.163.113,14€

▪ La soutenabilité budgétaire

Les dépenses en 2020 liées à des opérations fléchées (1,4M€) représentent 19% du total des dépenses cette même année. Les recettes fléchées encaissées en 2020 (756.000€) représentent quant à elle près de 10% des recettes perçues sur l'exercice.

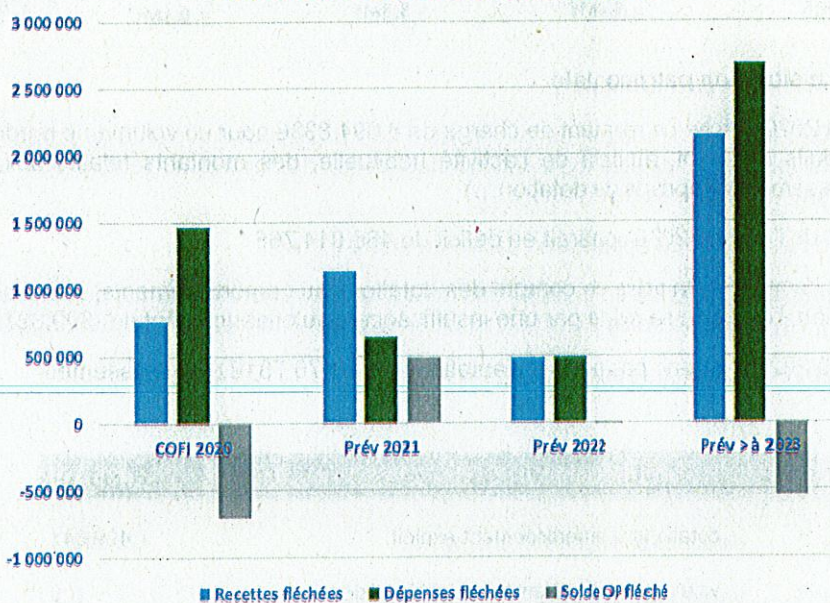
	COFI 2020	Prév 2021	Prév 2022	Prév > à 2023	Total pluriannuel	Tx financement
Recettes fléchées	756 089 €	1 124 415 €	476 948 €	2 136 379 €	4 493 831 €	85%
Dépenses fléchées	1 464 137 €	638 412 €	484 218 €	2 674 011 €	5 261 458 €	
Solde OP fléchées	- 708 048 €	+ 486 003 €	- 7 270 €	- 538 312 €	- 767 827 €	

Les opérations pluriannuelles représentent au 1^{er} janvier 2020 un volume financier de 5,2M€ en dépenses et de 4,5M€ en recettes, ce qui porte le taux de financement de ces projets par des fonds extérieurs à 85%, laissant un solde à charge de 767.000€ pour l'établissement. En revanche, même si le taux de financement des projets est élevé, on note un décalage entre les encaissements et les décaissements pour ces opérations.

L'année 2020 montre un volume de dépenses (1,4M€) plus élevé que les recettes encaissées (0,75M€) ce qui génère une tension sur la trésorerie, expliquant en partie le prélèvement sur la trésorerie au titre de 2020 évoqué précédemment.

A l'inverse, en 2021, le montant de recettes perçues devrait être plus élevé que les dépenses en raison de l'encaissement du solde de subvention de la Commission Européenne pour les projets LIFE+ postérieurs aux dépenses. En l'état, l'année 2022 présenterait un solde sur opérations fléchées quasiment équilibrée pour redevenir déficitaire à partir de 2023.

Opérations liées aux recettes fléchées



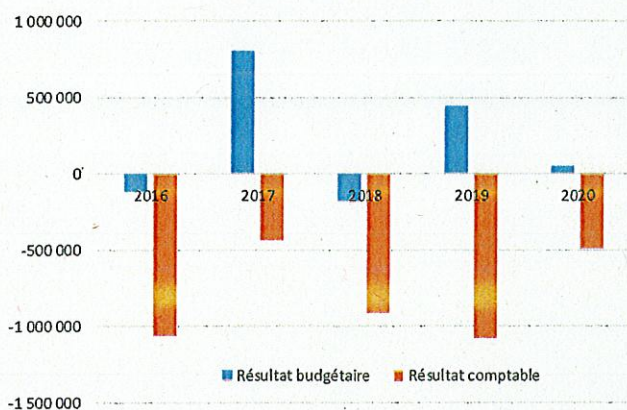
Le poids des opérations fléchées (19% du total des dépenses) et des opérations pluriannuelles (69% des dépenses totales) génère un décalage important entre décaissements et encaissements sur une période de 2 à 3 ans environ.

Ce décalage a été peu perceptible en comptabilité budgétaire car les encaissements constatés en 2020 mais non programmés au BR 2020 (+156.000€) conjugués à une moindre consommation des dépenses (taux de réalisation de 94,8%) concourent à un solde budgétaire légèrement excédentaire de 44.980€.

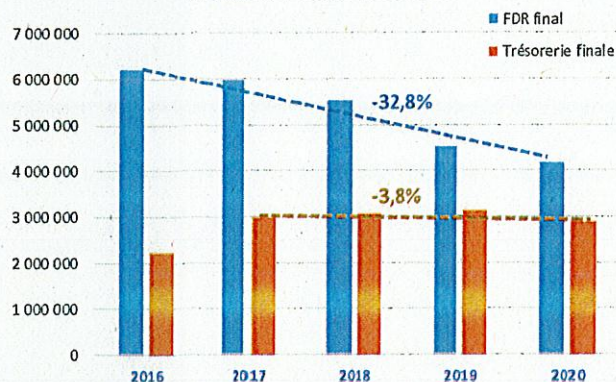
Le résultat budgétaire est sensible à ces décalages comme le montre le graphique suivant avec une alternance 1 an sur 2 entre résultat excédentaire et résultat déficitaire.

La tension est plus perceptible au compte de résultat où le résultat patrimonial est régulièrement négatif depuis 2016. Ces déficits viennent atténuer progressivement le fonds de roulement qui a vu une diminution de 32,8% depuis 2016.

Evolution des résultats



Evolution FDR et trésorerie

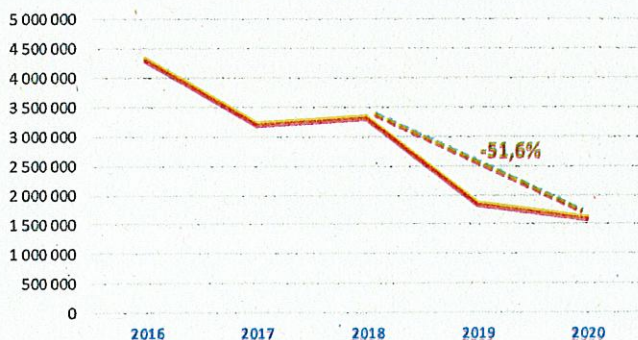


La trésorerie, quant à elle, conserve un niveau quasi constant depuis 2017 autour de 2,9M€.

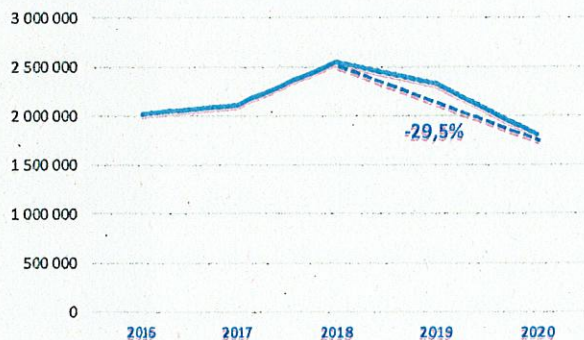
Dans le cadre de la qualité comptable, un travail d'apurement des comptes a été entrepris en 2019 et 2020 pour réduire les comptes de créances à percevoir par l'encaissement des fonds mais également au niveau des restes à payer en soldant les engagements caducs. Le compte des créances s'est résorbé de plus de 51% depuis 2019 et les restes à payer se sont réduits de près de 30% sur la même période.

Par la réduction de ces éléments comptables en attente, l'activité budgétaire devrait coller davantage aux éléments comptables et atténuer les effets de décalage.

Evolution des créances à percevoir



Evolution des restes à payer

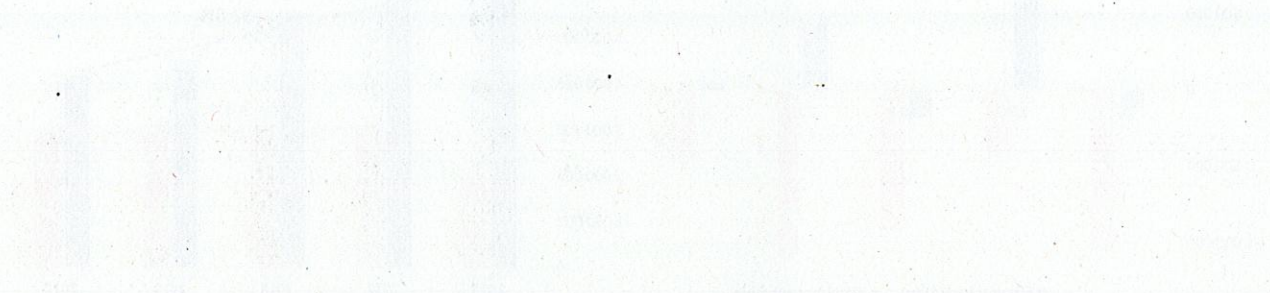


Au regard des éléments décrits précédemment, les niveaux finaux de trésorerie et de FR constatés au 31 décembre 2020 permettent à l'établissement de faire face en 2020 aux engagements contractés.

Le Directeur,

Jean Philippe DELORME

Page 1



The following table shows the results of the experiment. The data indicates that the system is highly accurate and reliable. The results are consistent across all trials, demonstrating the effectiveness of the proposed method. The system's performance is significantly better than the baseline, and the error rate is very low. The overall results are very promising and suggest that the system is ready for further testing and deployment.



The graph illustrates the performance of the system over time. The performance starts at a low level, increases to a peak, and then gradually decreases. This suggests that the system's performance is not stable over time and may require further optimization or maintenance to maintain high performance levels.



The pie chart shows the distribution of the data. The largest segment represents the most frequent category, while the smallest segments represent the least frequent categories. The distribution is relatively even, with no single dominant category. This suggests that the data is well-balanced and covers a wide range of categories.

Visa du compte financier de l'exercice 2020

Vu le décret n°12-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24,32 et 212

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur comprend

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- La balance des valeurs inactives. (le cas échéant)

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à la Plaine des Palmistes, le 12 Mars 2021

L'ordonnateur

Le Directeur du Parc national de La Réunion

Jean-Philippe DELORME

